



Séance du Conseil intercommunal du Conseil régional du district de Nyon

Jeudi 21 septembre 2017 à Trélex

Extrait de Procès-verbal – Ordre du jour ordinaire

Appel des communes : Présentes : 41 communes
 Excusée : Marchissy

Le Conseil Intercommunal du Conseil Régional a pris les décisions suivantes :

Election d'un membre du Comité de Direction (CoDir)

Frédéric Mani (Dully) a été élu à la majorité absolue avec 96 voix

Préavis N°21-2017 "Révision du règlement du Conseil intercommunal"

Ce préavis est adopté tel qu'amendé par 138 oui, 0 non et 1 abstention

Préavis N°24-2017 "Demande de crédit de CHF 36'000.- pour accompagner le Conseil des jeunes du district de Nyon pour une phase expérimentale de 3 ans"

Ce préavis est adopté tel qu'amendé par 137 oui, 2 non et 0 abstention

La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet du District de Nyon, accompagnée d'un exemplaire des listes de signatures, sous la signature d'au moins sept électeurs constituant le comité, dans un délai de 10 jours qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels ou à l'affichage aux piliers publics.

Au nom du Conseil intercommunal

La Présidente

Valérie Jeanrenaud



La Secrétaire

Katherina Repond

Burtigny, le 25 septembre 2017